CONTRAT DE STAGE POUR ÉTUDIANT(E)S

		Entre	
		_ et	
		-	
(Hôte c	de Stage) (<i>S'il vou</i>	- es plait, donner des adresses d	(Étudiant(e))
§ 1 Généralités	;		
programme de	baccalauréat Ökolo	•	ment d'examen, d'un stage au sein du ulture Biologique) de la Faculté des agne.
§ 2 Droits des	parties:		
1. 2. (2) L'étudia 1.	Fournir à l'étudiant(e ci est terminé. ant(e) est tenu à: Saisir le stage offert Suivre les instruction Suivre les règles de	; ns de leur superviseur (voir § 3) e l'hôte de stage en particulier	ée et le contenu du stage, quand celui-
§ 3 Supervision	n		
du stage. II/elle	est également la pers	·	perviseur de l'étudiant(e) pour la durée t(e) et pour l'Université de Kassel et est
§ 4 Rémunérat	ion		
La rémunération	n de l'étudiant(e) sera	de par	mois.

§ 5 Confidentialité

L'étudiant(e) est tenu par les mêmes règles de confidentialité que les employés réguliers de l'hôte de stage. Si le rapport de stage contient des informations soumises à la confidentialité, leur inclusion dans le rapport final dépendra du consentement de l'hôte de stage.

§ 6 Responsabilité

L'étudiant(e) est aussi responsable des dommages causés de manière volontaire à l'établissement de formation que les employés réguliers de l'hôte de stage.

§ 7 Resolution du contrat

Après consultation avec la Faculté des Sciences Agricoles Écologiques de l'Université de Kassel, l'un ou l'autre des deux parties peut résoudre le contrat sans préavis avec une bonne cause. En particulier, les causes de résiliation sont si l'hôte de stage ne respecte pas le contrat de stage ou si l'étudiant(e) viole les obligations décrites ci-dessus au § 2 (2).

Signé à	, le	
		(Étudiants)
(Hôte de Stage)		au nom du président de l'Université de Kassel

Tel.: +49 5542 98 1240, Fax: +49 5542 98 1309, Email: mittelst@wiz.uni-kassel.de